

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 16 octobre 2019

CD20191016_24
id. 4799

Le 16 octobre 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL OUVERTURE D'UN EMPLOI DE RÉDACTEUR AU RESTAURANT UNIVERSITAIRE

Le Président expose pour les besoins du service du restaurant universitaire, la nécessité de créer un poste de rédacteur.

Connaissance prise du rapport, l'Assemblée est appelée à délibérer.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis favorable du comité technique du 4 juillet 2019,

Vu l'avis de la commission affaires générales, personnel,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les conditions susvisées et compte tenu des besoins du restaurant universitaire, la création d'un poste de rédacteur du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les actes afférents à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC